

LIN OLEAGINEUX

PRESENTATION RESEAU LIN OLEAGINEUX NORD-OUEST 2015-2016

Le réseau lin oléagineux Nord-Ouest est composé à ce jour de 16 parcelles de référence en lin oléagineux d'hiver pour la campagne 2015/2016. La répartition régionale est la suivante : 7 parcelles en Centre, 4 parcelles en Poitou Charentes, 2 en Bretagne, 3 en Pays de la Loire.

2 parcelles de lin oléagineux de printemps viennent compléter le réseau pour la campagne 2016. Ces deux parcelles se situent 1 en Poitou Charentes et 1 en Centre.

Les observateurs du réseau inter-régional lin oléagineux sont CA 45, CA36, CA28, CA35, CA44, CA41 CAVAC, Terrena Poitou, ETS Villemont, ETS Bodin, EPLEFPA du Cher, BELLANNE SA, Anjou Maine Céréales et Terres Inovia.

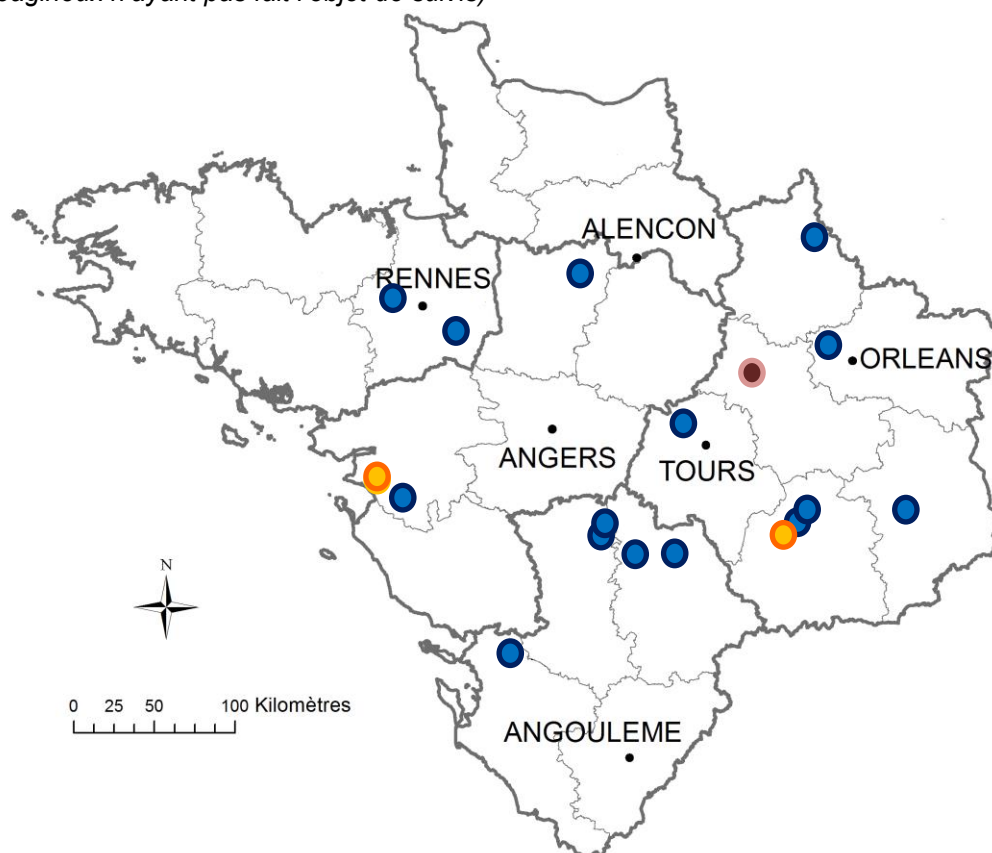
Cette semaine, 2 parcelles de lin oléagineux d'hiver ont fait l'objet d'une collecte d'observations : Centre-Val de Loire 1, Pays de la Loire 1.

Cette semaine, 1 parcelles de lin oléagineux de printemps ont fait l'objet d'une collecte d'observations : Centre-Val de Loire 1.

(●) Parcelles de lin oléagineux d'hiver ayant fait l'objet de suivis cette semaine)

(●) Parcelles de lin oléagineux de printemps ayant fait l'objet de suivis cette semaine)

(●) Parcelles de lin oléagineux n'ayant pas fait l'objet de suivis)



Bulletin rédigé par Terres Inovia à partir des observations réalisées cette semaine pour le lin d'hiver par : CA36, CA44,
Pour le lin de printemps : CA41,

Rédacteur : Nina Rabourdin, Terres Inovia
Suppléant : Guy Arjauré, Terres Inovia
En partenariat avec ARVALIS – Institut du végétal

Terres Inovia
l'agronomie en mouvement

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.
Le Terres Inovia dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

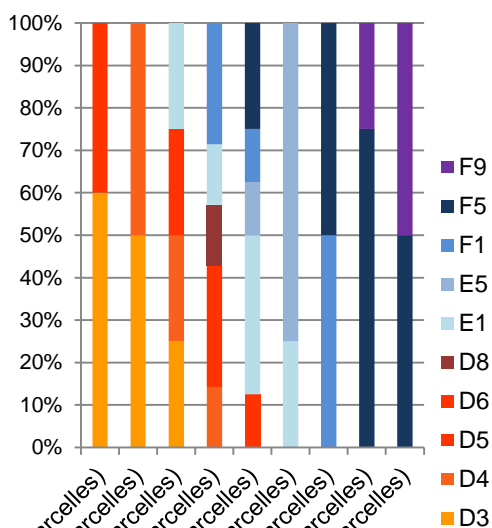
Bulletin
de santé
du végétal
ECOPHYTO

STADE PHENOLOGIQUE ET ETATS DES CULTURES

Lin oléagineux d'hiver : Cette semaine les stades s'échelonnent de **F5 (=50% des fleurs sont ouvertes)** à **F9 (= fin floraison)** pour les parcelles suivies. La pleine floraison se poursuit pour les parcelles du réseau au nord est et ouest du secteur. Pour les parcelles plus au sud du secteur et plus précoce, la fin floraison s'engage.

Rappel : un stade est considéré atteint au sein de la parcelle lorsque 50 % des plantes sont à ce stade.

% de parcelles au stade LIN D'HIVER



Stade du 19/05 au 24/05 Lin d'hiver	Nombre de parcelles	Localisation (département)
F5 (= 50% fleurs ouvertes – pleine floraison)	1	36
F9 (= fin floraison)	1	44

Lin oléagineux de printemps : Cette semaine la parcelle de lin de printemps observée dans le réseau est à **D2 (= 20cm)** en Loir et Cher (41).

THRIPS - LIN DE PRINTEMPS

Contexte d'observations

Les parcelles de lin de printemps sont en période à risque (jusqu'à fin floraison). Le niveau de risque doit s'estimer à la parcelle. Les conditions climatiques actuelles peuvent leur être favorable.

- Parcelle BSV à Villerable (Loir et Cher - 41) : Stade D2 (20 cm) = aucun thrips observé → **risque faible**

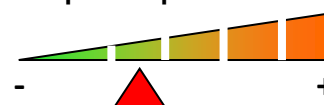
Période de risque

Pendant la période de croissance jusqu'à la floraison.

Seuil de risque

5 thrips en moyenne par balayage avec une main humide.

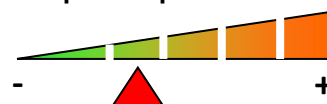
Risque Thrips



Rédacteur : Nina Rabourdin, Terres Inovia
Suppléant : Guy Arjauré, Terres Inovia
En partenariat avec ARVALIS – Institut du végétal

Terres
Inovia
l'agronomie en mouvement

Bulletin
de santé
du végétal
ECOPHYTO

THRIPS - LIN D'HIVER**Risque Thrips****Contexte d'observations**

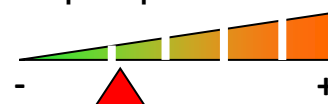
Cette semaine 1 parcelle du réseau est encore en période à risque. 1 parcelle à F9 (= fin floraison) est sortie de la période à risque. Les attaques tardives peuvent provoquer l'avortement des boutons floraux. Cette semaine encore, les parcelles du réseau ne signalent pas de thrips. **Le niveau de risque doit s'estimer à la parcelle.** La surveillance doit se maintenir pour les parcelles qui initient leur floraison et à pleine floraison.

Période de risque

Pendant la période de croissance jusqu'à la floraison.

Seuil de risque

5 thrips en moyenne par balayage avec une main humide.

Risque septoriose**SEPTORIOSE – LIN D'HIVER****Contexte d'observations**

Le risque septoriose a été considéré dans une grande majorité de parcelles de lin d'hiver. Dans ces parcelles aucun symptôme de septoriose n'est relevé cette semaine, les parcelles sont saines. Dans les parcelles pour lesquelles le risque septoriose n'a pas encore été pris en considération, le risque est à évaluer à la parcelle. La parcelle de Pornic (CA 44) est exceptionnellement touchée (100% des plantes atteintes).

Période de risque

De la floraison à la maturité.

Seuil de risque

Il n'y a pas à ce jour pour la septoriose de seuil de risque. Etant donné la nuisibilité potentielle de cette maladie, **il est considéré que l'apparition des premiers symptômes pendant la période de risque** (de début floraison à maturité) constitue un risque. Celui-ci est d'autant plus important que les conditions climatiques sont humides et douces au moment de la floraison.

OÏDIUM – LIN D'HIVER**Contexte d'observations**

Aucun signalement d'oïdium dans les parcelles du réseau.

ETAT DU COUVERT – LIN D'HIVER

Parcelles	Hauteur régulée	Hauteur non régulée
Parcelle BSV HUISSEAU sur MAUVES (45)	60 cm	85 cm
Parcelle BSV SAINT PIERRE D'AMILLY (17)	Légère verse (quelques ronds dans la parcelle)	
Parcelle BSV BRETEIL (35)	75 cm	90 cm
Parcelle hors réseau - LOURY (45)		90 cm - Légère verse
Parcelle hors réseau - LOURY (45)	60 cm	

Rédacteur : Nina Rabourdin, Terres Inovia
 Suppléant : Guy Arjauré, Terres Inovia
 En partenariat avec ARVALIS – Institut du végétal

Terres Inovia
 l'agronomie en mouvement

Bulletin
 de santé
 du végétal
 ECOPHYTO

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Le Terres Inovia dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018